

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-24-0970 du 12/04/2024**

Arrêté du 4 avril 2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/09/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
HORS CLASSE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE**



**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe

**LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe dont le nom suit, est réintégré dans son corps d'origine et affecté dans les conditions ci-après indiquées :

| Identification |          |                      | Ancienne situation |   | Nouvelle situation |                                   |                 |
|----------------|----------|----------------------|--------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Nom            | Prénom   | Matricule<br>SIRHIUS | CSRH               | Ancienne affectation  | CSRH               | Nouvelle affectation              | Date<br>d'effet |
| FAURE          | PHILIPPE | 000002363374         |                    | MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES<br>AFFAIRES ÉTRANGÈRES<br>EN DÉTACHEMENT | 34                 | DDFIP VAR<br>EMPLOI ADMINISTRATIF | 01/09/2024      |

**Article 2 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administrative, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 4 AVRIL 2024  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE  
 CHEF DE SECTEUR DES A+  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

|  |                |
|--|----------------|
| BOFIP<br>Direction générale des Finances publiques | ISSN 2268-0756 |
| Directrice de publication : Amélie Verdier         |                |